



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Classe de 2<sup>nd</sup>e GT « De l'éducation prioritaire à l'enseignement supérieur » Expérimentation Art 34

Etablissement concerné :

**BAS-RHIN**

**Lycée Jean Rostand STRASBOURG**

**Objectif :** Le projet d'expérimentation consiste à proposer à des élèves relevant de la politique d'éducation prioritaire un parcours d'excellence leur permettant, au contact d'autres élèves tout aussi méritants qu'eux, de s'ouvrir à de nouveaux codes sociaux, à la culture et à l'ambition scolaire.

L'objectif est donc avant tout de favoriser « l'ascenseur social » en amenant ces élèves, par l'intermédiaire des séries S et STL, à une réussite dans les études supérieures, en ciblant plus spécialement, mais sans exclusive, les CPGE agro véto du lycée et les études de médecine, tout en travaillant avec eux sur le volet social et culturel.

**Modalités de la formation :** Une classe de 36 élèves sera ainsi constituée avec une offre au niveau des enseignements d'exploration qui portera sur "santé social", « sciences de laboratoire", "SES" ainsi que "MPS". Ils bénéficieront ainsi dans l'année de quatre enseignements d'exploration différents. Par ailleurs l'accompagnement personnalisé sera calibré tout spécialement en fonction des besoins spécifiques de ces élèves. On notera également un suivi particulier en Mathématiques Physique et Français offert aux éventuels internes.

Les élèves admis dans ce dispositif pédagogique se verront ainsi sensibilisés à l'offre de formation de l'établissement, notamment dans les filières scientifique (S) et technologique (STL). Ils pourront ainsi effectuer un choix raisonné de poursuite d'étude les menant notamment aux classes préparatoires aux grandes écoles comme BCPST (Biologie Chimie Physique Sciences de la Terre) et TB (Technologie Biologie).

En première, ils pourront opter pour les séries S ou STL tout en restant dans le dispositif qui se poursuit jusqu'en terminale.

- Admis en S, ils resteront dans la même classe jusqu'au bac, et ils pourront ensuite viser l'entrée en BCPST.
- Admis en STL, ils pourront se diriger vers TB et bénéficieront, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, d'un suivi spécifique au sein d'un groupe « Ambition TB ».

Le parcours est offert au lycée Jean Rostand dans l'objectif de mener les élèves jusqu'à une filière post bac de type "CPGE". Cependant, toute autre formation pourra être envisagée à l'issue de la 2<sup>nd</sup>e comme après le bac.

**Seize places au minimum, seront réservées aux élèves relevant de la politique d'éducation prioritaire qui bénéficieront d'un accompagnement pédagogique et culturel spécifique.**

On notera que pour créer les solidarités et les liens attendus entre élèves un séjour d'intégration de trois jours se déroulera début octobre avec tous les élèves de la classe.

### Modalités d'admission

#### 1) Pour les élèves relevant de la politique d'éducation prioritaire

- Les collèges REP et REP+ du département du Bas Rhin sont les établissements concernés.
- Les élèves et les représentants légaux de ces collèges sont informés de cette possibilité de parcours avec le concours des représentants du lycée Jean Rostand.
- La candidature des élèves est étudiée dans un premier temps par le collège d'origine au regard des objectifs rappelés ci-dessus.

- Les propositions d'admission sont validées en concertation entre les collèges et le proviseur du lycée Jean Rostand au cours d'une commission qui se tiendra au plus tard le 29 mai.
- La commission, proposera la liste des élèves admis en liste principale et en liste supplémentaire, à la DASEN qui prononcera leur affectation.

Les avis de la commission seront communiqués aux familles suffisamment tôt pour qu'elles puissent en tenir compte lors l'émission des vœux définitifs d'affectation.

## 2) Pour les élèves ne relevant pas de l'éducation prioritaire

**Pour la rentrée 2018 2019 l'affectation sera précédée de l'étude d'un dossier individuel.**

- Le Dossier de candidature est composé :
  - de la fiche de candidature (ci-dessous)
  - d'une courte note rédigée permettant à l'élève de présenter son projet personnel
  - bulletins du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> trimestre de 3<sup>e</sup>
  - avis du professeur principal de 3<sup>e</sup>
  - et le cas échéant de l'attestation de bourse
- Sectorisation :

Cette classe recouvre l'ensemble du secteur élargi de recrutement du lycée Rostand à savoir la totalité du Bas-Rhin.

- Transmission du dossier :

Le collège d'origine transmettra directement au lycée Rostand l'ensemble du dossier pour le 13 avril 2018.

- Examen de la candidature :

Une commission présidée par le proviseur du lycée d'accueil formulera un avis sur les compétences de chacun des candidats (avis très favorable, avis favorable, sans avis) et classera les élèves par ordre de mérite.

- Au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2018, la commission, proposera la liste des élèves admis en liste principale et en liste supplémentaire, au DASEN qui prononcera leur affectation.

Les avis de la commission seront communiqués aux familles suffisamment tôt pour qu'elles puissent en tenir compte lors l'émission des vœux définitifs d'orientation.

- **Deux classements spécifiques seront ainsi effectués, l'un pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire et un autre pour ceux qui n'en relèvent pas.**



**PARTIE A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE**

MATIERES			TB	B	PAS	INS	REMARQUES
	Moyennes						
	Elève	Classe					
<b>FRANÇAIS</b>	/20	/20					
QUALITE D'EXPRESSION	ECRITE						
	ORALE						
<b>MATHEMATIQUES</b>	/20	/20					
METHODE-RIGUEUR							
QUALITE DE RAISONNEMENT							
<b>SCIENCES PHYSIQUES</b>	/20	/20					
METHODE-RIGUEUR							
QUALITE DE RAISONNEMENT	THEORIQUE						
QUALITE DE RAISONNEMENT	PRATIQUE						
<b>SCIENCES ET VIE DE LA TERRE</b>	/20	/20					
METHODE-RIGUEUR							
QUALITE DE RAISONNEMENT	THEORIQUE						
QUALITE DE RAISONNEMENT	PRATIQUE						

TB : TRES BIEN      B : BIEN      PAS : PASSABLE      INS : INSUFFISANT

**SYNTHESE DU PROFESSEUR PRINCIPAL**

.....

.....

.....

.....

**PARTIE A REMPLIR PAR LE CANDIDAT**

Lettre de motivation

Lieu et date :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

**Tout élève souhaitant être admis dans une formation soumise à procédure spécifique doit obligatoirement avoir transmis son dossier au lycée d'accueil dans les délais impartis. A défaut, son vœu est refusé par la commission d'affectation.**

Ne pas oublier de joindre les bulletins des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> trimestres de 3<sup>ème</sup>.